



Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 09 septembre 2025 à 20h30 à la salle du Conseil de la Mairie

Quorum : 8

Membres présents :

Boris DUBUC, Annick GUILLON, Jacques BACHELET, Christine DAMBRY, Jean-Marie NOEL, Gaëlle SPINNER, Raymond BONFILS, Benoît LUCAS, Sandrine THOREL, Xavier DUBOURDONNAY

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Géraldine EUDIER donne pouvoir à : Boris DUBUC,
Philippe DIMARCO donne pouvoir à : Jean-Marie NOEL
Cindy MORELLEC donne pouvoir à : Annick GUILLON

Membres Absents :

Jean-Luc BERTHELOT, Isaline HAMEL

Président de séance : Boris DUBUC

Secrétaire de séance : Annick GUILLON

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Approbation du procès-verbal du 10 juin 2025	Boris DUBUC
2	Délibération repas non prévu à la cantine scolaire	Boris DUBUC
3	Délibération nouveau règlement de la cantine scolaire	Annick GUILLON
4	Délibération Avenant convention annuelle MJ4C	Annick GUILLON
5	Délibération IHTS Mairie	Boris DUBUC
6	Délibération IHTS Caisse des Ecoles	Boris DUBUC
7	Délibération chèque de remboursement d'un sinistre par MMA	Boris DUBUC
8	Délibération subvention association des chasseurs de Saint Wandrille	Jacques BACHELET
9	Délibération déploiement borne de recharge pour véhicules électrique	Jacques BACHELET
10	Délibération autorisant le Maire à signer la convention de mise à disposition et d'occupation de la toiture de la salle de	Boris DUBUC

	sport pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques	
11	Délibération demande de fonds de concours à Caux Seine Agglo	Boris DUBUC
12	Délibération demande de subvention au Fonds Vert	Boris DUBUC
13	Délibération droit de préemption urbain de la commune dans le PLUI	Boris DUBUC
14	Délibération création de poste d'adjoint technique - Mairie	Boris DUBUC
15	Délibération modification du tableau des effectifs - Mairie	Boris DUBUC
16	Délibération Décision Modificative n°2 - mairie	Boris DUBUC
17	Rapport d'activité de Caux Seine Agglo	Boris DUBUC
18	Remerciement association pour subvention exceptionnelle	Boris DUBUC
19	Mise en place du "portail famille" pour la cantine scolaire	Boris DUBUC
20	Mise en place de la nouvelle organisation de la Mairie	Boris DUBUC
21	Information procédure d'expulsion	Boris DUBUC

Détails des projets / délibérations :

Approbation du procès-verbal du 10 juin 2025

Le procès-verbal du 10 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération repas non prévu à la cantine scolaire Mise en place du "portail famille" pour la cantine scolaire

Il a été mis en place un portail famille, "mon espace famille", pour l'inscription à la cantine scolaire. Il n'est plus possible pour les parents d'inscrire leurs enfants au dernier moment à la cantine. Afin de dissuader les parents de mettre leur enfant à la cantine sans passer par le portail famille, il est demandé de faire une tarification plus importante que le prix du repas normal. De plus, si le repas n'est pas réservé sur le portail, il y a un soucis dans la facturation. Il est posé la question des cas exceptionnels (décès soudain dans la famille, accident, soucis de transport collectif, grèves diverses impactant les parents....). Ce genre de cas est pris en compte mais reste exceptionnel. La mise en place de ce portail diminue la charge de travail pour la facturation des repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité le prix du repas non prévu à 7€.

Délibération nouveau règlement de la cantine scolaire

Avec la mise en place du portail famille, "mon espace famille", pour la cantine ainsi que la nouvelle tarification du repas non prévu, il est nécessaire de revoir le nouveau règlement intérieur de la cantine afin d'intégrer ces nouvelles données. Concernant l'administration des médicaments, il est posé la question concernant les diabétiques et les asthmatiques. Pour les maladies chroniques, il est mis en place un Projet d'Accueil Individualisé avec la directrice de l'école.

Le nouveau règlement est voté à l'unanimité.

Délibération Avenant convention annuelle MJ4C

Il est présenté un avenant pour la convention annuelle suite à la demande d'arrêt, à l'initiative de la Mairie, de l'intervention d'un animateur à la cantine maternelle. Leur métier

est animateur et non personnel de la cantine. Il y avait donc parfois une incompréhension concernant les tâches de chacun. Avec les nouveaux recrutements pour l'école et la cantine, et la réorganisation des plannings de travail, il n'y a plus besoin de la MJ4C pour la cantine maternelle. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Délibération IHTS Mairie

Un changement a été fait sur la délibération concernant les Indemnités Horaires pour les Travaux supplémentaires (IHTS). Sur la délibération initiale, le service technique n'était pas mentionné. La modification a été présentée au Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion 76 en date du 23 juin 2025. Ce dernier a rendu un avis favorable. Il reste donc au Conseil Municipal à entériner cette délibération. Ce dernier vote pour à l'unanimité.

Délibération IHTS Caisse des Ecoles

Les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) n'ont pas été délibérés pour la Caisse des Ecoles. Le projet de la délibération a été présenté au Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion 76 en date du 23 juin 2025. Ce dernier a rendu un avis favorable. Il reste donc au Conseil Municipal à entériner cette délibération. Ce dernier vote pour à l'unanimité.

Délibération chèque de remboursement d'un sinistre par MMA

Il est présenté un chèque d'un montant de 5 391,85 € qui concerne le remboursement du sinistre en date du 11 juin 2024 : accident de la route sur la RD 982 qui a occasionné des dégâts (bordure de trottoir, arbre et réverbère d'éclairage public cassés. Le Conseil vote pour accepter ce chèque de remboursement à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération subvention association des chasseurs de Saint Wandrille

Il est présenté la demande de subvention de l'association des chasseurs de Saint-Wandrille. M. le Maire propose la même somme que 2024 soit 2 500€. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Délibération déploiement borne de recharge pour véhicules électrique

Une délibération doit être prise pour adopter la convention avec le SDE76 et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention. La borne de recharge sera posée début octobre 2025 sis Place aux Mouchoirs. Sa pose entraînera peu de travaux. Seul sera interdit le stationnement sur l'emplacement et ceux adjacents pendant les travaux. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Délibération autorisant le Maire à signer la convention de mise à disposition et d'occupation de la toiture de la salle de sport pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques

Il est présenté la convention du SDE76 concernant la pose des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle omnisports ainsi que les différents principes et dispositions. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité pour cette convention et autorise M. le Maire a signé cette dernière.

Délibération demande de fonds de concours à Caux Seine Agglo

Il est présenté au Conseil Municipal la délibération pour la demande de subvention au titre du fonds de concours pour les travaux suivants :

- L'éclairage public 2025
- L'éclairage du stade de football
- L'audit énergétique des bâtiments communaux (salle polyvalente et mairie)

Le montant total de la dépense s'élève à 141 541,71 € TTC soit 116 377,21 € HT. Il sera demandé 50% pour le fonds de concours soit 83 188,60 €. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité et autorise M. le Maire a signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération demande de subvention au Fonds Vert

Il est présenté au Conseil Municipal la délibération pour la demande de subvention au titre du Fonds Vert pour les travaux suivants :

- L'éclairage public 2025
- L'éclairage du stade de football

Le montant total de ces travaux s'élève à 114 605,33 € HT. Il sera demandé une subvention de 30% soit 34 381,59 €. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération droit de préemption urbain de la commune dans le PLUI

Après renseignements pris auprès du service planification de Caux Seine agglo, la commune n'a pas besoin de prendre de délibération. Deux délibérations seront pris par Caux Seine Agglo :

- Une délibération pour instituer le droit de préemption
 - Une délibération pour la délégation aux Communes selon les plans.
-

Délibération création de poste d'adjoint technique - Mairie Mise en place de la nouvelle organisation de la Mairie

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu final de l'audit demandé auprès du service Conseil en Organisation du Centre de Gestion 76. Il rappelle que le Maire est le seul et unique employeur et est le seul responsable pénalement. De plus, une nouvelle organisation est préconisée. Dans l'optique d'une éventuelle proposition au niveau du personnel communal, il avait été voté au budget primitif de cette année une augmentation conséquente au chapitre des dépenses du personnel communal. M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un suivi du service en organisation pour la mise en conformité dans les 6 mois à venir.

Afin de répondre au mieux à cette nouvelle organisation, un recrutement a été fait au poste de responsable du service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Délibération modification du tableau des effectifs - Mairie

Après la création de poste d'adjoint technique, le tableau des effectifs de la Mairie doit être mis à jour. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Délibération Décision Modificative n° 2 - mairie

Concernant les travaux par le SDE76, la Commune doit comptabiliser les opérations relatives à sa participation financière. La Commune doit émettre un mandat au compte 21538-041 et un titre au compte 13258-041. (opérations d'ordre). Comme il n'y a pas les crédits budgétaires, il faut faire une décision modificative. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Remerciement association pour subvention exceptionnelle

L'association APE76 remercie le Conseil Municipal pour la subvention exceptionnelle reçue pour l'aide au paiement du magicien pour la kermesse de l'école.

Rapport d'activité de Caux Seine Agglo

Le conseil Municipal est informé que le rapport d'activité de Caux Seine Agglo 2024 est à la disposition du Conseil Municipal ou téléchargeable sur leur site internet.

Information procédure d'expulsion

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous a été pris avec le Commissaire de Justice afin de connaître et de mettre en place la procédure d'expulsion pour la société Saint Arnoult Market. La dette de loyers s'élevant à plus de 14 000 €. Vu le montant de la dette, la Commune doit être représentée par un avocat devant le Tribunal Judiciaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Saint-Arnoult,
Le 11/09/2025,

Le Secrétaire de séance,
Annick GUILLON



Le Maire, Boris DUBUC



